



COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15

DATE DE LA CONVOCATION : 23 novembre 2020

Le vingt-sept novembre deux mil vingt, à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Benoit DHORDAIN, Maire.

Présents : Benoit DHORDAIN, François-Xavier MAURAGE, Marie LESNES, Emeline BATAILLE, David BEAUVOIS, Jean-François BOUSARD, Guy CAVRO, François MAISON, Sylvain MAUFROY, Maria RIBEIRO, Sébastien MONTULET, Benoit DELEPLANQUE, Philippe CHARLET.

Absentes excusées ayant donné procuration :

Mme Blandine CORBIER donne procuration à M. Benoit DHORDAIN

Mme Christine LENGLET donne procuration à M. Benoit DHORDAIN

Monsieur le Maire explique au conseil que le point concernant le PLUi est retiré de l'ordre du jour, car les délibérations votées entre le 01 octobre 2020 et le 31 décembre 2020 ne seront pas prises en compte.

1. Adhésion Murs mitoyens

Monsieur le maire expose au conseil le souhait de la commune de BEAUVOIS EN CAMBRESIS d'adhérer au SIVU Murs Mitoyens à compter du 01 janvier 2021.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement et à l'unanimité pour l'adhésion de la commune de BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS au SIVU Murs Mitoyens.

2. Murs mitoyens Signature des documents d'urbanisme concernant Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du SIVU Murs Mitoyens qui explique qu'au titre de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme « si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, désigne Monsieur CHARLET Philippe qui sera chargé de prendre la décision relative au projet pour lequel Monsieur Le Maire serait intéressé.

3. CLECT – Représentant de la commune.

Monsieur le Maire explique au conseil que par délibération en date du 12 octobre 2020, la Communauté d'Agglomération de Cambrai a décidé de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission sera composée de représentants de chaque commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité désigne Monsieur DHORDAIN Benoit représentant de la commune de Cauroir à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées.

4. INord – Représentants titulaire et suppléant de la commune.

Monsieur le Maire explique au conseil l'obligation de la commune de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant auprès de l'agence INord.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne M. BOUSARD Jean-François comme son représentant titulaire à l'agence et M. MAUFROY Sylvain comme son représentant suppléant.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document concrétisant cette décision.

5. Actualisation Délibération CEE.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que lorsque la collectivité engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi «POPE »).

A la demande du Pays du Cambrésis, Monsieur le Maire propose d'actualiser la Délibération sur les CEE :

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de mutualisation proposée par le Syndicat et tout acte/document afférent.

6. Demandes de subventions.

- Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que des travaux de rénovation concernant l'église doivent être entrepris.

Afin de finaliser le plan de financement, il propose de solliciter la subvention DETR auprès de l'ETAT.

Après délibération et à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur Le Maire à solliciter les demandes de subventions ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires au bon déroulement du projet.
- Monsieur le Maire de réaliser des travaux de réfection de trottoirs et d'enfouissement des lignes rues de l'église et de la Fourbonnière et rue T. Risbourg.

Il explique que la commune peut bénéficier d'une subvention par le biais du plan de relance auorès de l'Etat, du Département et de la Région.

Après exposition des travaux et du devis, le Conseil a voté et la majorité a rejeté cette proposition.

7. Service civique

Monsieur le Maire après avoir exposé le fonctionnement et l'utilité du service civique au conseil municipal,

Décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 04 janvier 2021.

8. Décisions budgétaires modificatives

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que des frais liés aux documents d'urbanisme imputés à l'article 2041581 pour 8726.23 € doivent être amortis.

Le Conseil Municipal doit donc prévoir des crédits et se prononcer sur la durée de l'amortissement.

L'assemblée décide de prévoir pendant cinq ans, des crédits à hauteur de 8 726.23€ comme suit :

Fonctionnement : chapitre 042 – 6811 : 8 726.23 €

Investissement : chapitre 040 – 2804412 : 8 726.23 €

Dans un second temps, l'étude concernant la RD157 Rues A. COVLET et du Mesnil étant terminée, il convient de prendre une décision modificative comme suit :

- Ouverture des crédits en section d'investissement :
- Chapitre 041 – 2152 en dépenses : 12 000 €
- Chapitre 041 - 2031 en recettes : 12 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider ces 2 décisions modificatives.

9. Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN –Comité syndical du 13 février 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- De la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*)** pour les communes membres suivantes : **BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord) ;**
- De la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*)** pour les communes membres suivantes : **HONNECHY et MAUROIS (Nord) ;**
- De la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert des compétences "Assainissement Collectif", "Assainissement Non Collectif" et "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord) ;**
- De la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **DEHERIES et HONNECHY (Nord).**

DIVERS

- Monsieur le Maire explique que suite au renouvellement du bureau du SIDEC et aux votes du 15/09/2020, il est devenu 1^{er} vice-président de ce dernier.
- Monsieur le Maire annonce l'excellent résultat suite au contrôle de l'URSAAF de la mairie de Cauroir.

- Monsieur le Maire annonce l'officialisation des subventions de la CAF pour les projets de l'école et de l'AJR, c'est-à-dire 165000 euros et 90464,82 euros.

La séance est levée à 21h40.